

qu'alors demeurait tranquille, non par mollesse, mais par confiance dans un pouvoir aussi établi que le sien, et dans une résolution aussi expliquée. Le roi parla avec tant de fermeté et d'autorité; ses ordres furent si précis et si promptement exécutés, qu'avant la fin du festin d'Adonias toute la ville retentissait de la joie du couronnement de Salomon. Joab, tout hardi qu'il était et tout expérimenté, fut surpris; la chose se trouva faite, et chacun s'en retourna honteux et tremblant. Le nouveau roi parla à Adonias d'un ton de maître, rien ne branla dans le royaume, et la rébellion qui grondait fut assoupie.

Elle ne revint qu'au commencement du règne de Roboam. Et c'est là un temps de faiblesse qu'il faut toujours observer avec plus de soin, si l'on veut bien assurer le repos public.

XI^e PROPOSITION.

Les rois sont toujours armés.

Nous avons vu sous David les légions Céléthi et Phéléthi, que Banaïas commandait, toujours sur pied.

Il avait aussi conservé le corps de six cents vaillants combattants commandés par Ethaï, Géthéen, et des autres qui étaient venus avec lui pendant sa disgrâce¹.

Je ne parlerai point des autres troupes entretenues, si nécessaires à un État. Ce sont tous des corps immortels, qui, en se renouvelant dans le même esprit qu'ils ont été formés, rendent éternelles leur fidélité et leur valeur.

On ornait ces troupes choisies, d'une façon particulière, pour les distinguer. Et c'est à quoi étaient destinées les deux cents piques garnies d'or, et les deux cents boucliers lourds et pesants couverts de lames d'or, avec trois cents autres d'une autre figure, pareillement couverts d'or très-affiné, et d'un grand poids, que Salomon gardait dans ses arsenaux².

Outre les garnisons des places, qu'on trouve partout dans les livres des Rois et des Chroniques, et outre les troupes qui étaient sur pied, il y en avait d'infinies sous la main du roi, avec des chefs désignés, et qui étaient prêts au premier ordre³.

On ne sait en quel rang placer les gens de guerre, qui se relevaient au nombre de vingt-quatre mille, à chaque premier jour du mois, avec douze commandants⁴.

Il n'est pas nécessaire de marquer que, pour ne point charger l'État de dépenses, on les as-

¹ II. Reg. xv, 18, 19. III. Reg. I, 8, 10, 38. I. Paralip. XII, 4 et seq.

² III. Reg. x, 16, 17. II. Paralip. ix, 15, 16.

³ II. Paralip. xvii, 14 et seq. xxvi, 12, 13.

⁴ I. Paralip. xxvii, 1, 2 et seq.

semblait selon le besoin, dont l'on a beaucoup d'exemples.

Ainsi les États demeurent forts au dehors contre l'ennemi, et au dedans contre les méchants et les rebelles; et la paix publique est assurée.

LIVRE DIXIÈME ET DERNIER.

SUIITE DES SECOURS DE LA ROYAUTE.

LES RICHESSES, OU LES FINANCES; LES CONSEILS; LES INCONVENIENTS ET TENTATIONS QUI ACCOMPAGNENT LA ROYAUTE, ET LES REMÈDES QU'ON Y DOIT APPORTER.

ARTICLE PREMIER.

Des richesses ou des finances. Du commerce, et des impôts.

PREMIÈRE PROPOSITION

Il y a des dépenses de nécessité; il y en a de splendeur et de dignité.

« Qui jamais fit la guerre à ses dépens? Quel soldat ne reçoit pas sa paye ? »

On peut ranger, parmi ces dépenses de nécessité, toutes celles qu'il faut pour la guerre; comme la fortification des places, les arsenaux, les magasins et les munitions, dont il a été parlé.

Les dépenses de magnificence et de dignité ne sont pas moins nécessaires, à leurs manières, pour le soutien de la majesté, aux yeux des peuples et des étrangers.

Ce serait une chose infinie de raconter les magnificences de Salomon¹.

Premièrement dans le temple, qui fut l'ornement comme la défense du royaume et de la ville. Rien ne l'égalait dans toute la terre, non plus que le Dieu qu'on y servait. Ce temple porta jusqu'au ciel, et dans toute la postérité, la gloire de la nation, et le nom de Salomon son fondateur².

Treize ans entiers furent employés à bâtir le palais du roi dans Jérusalem, avec les bois, les pierres, les marbres, et les matériaux les plus précieux, comme avec la plus belle et la plus riche architecture qu'on eût jamais vue. On l'appelait le Liban, à cause de la multitude de cèdres qu'on y posa, en hautes colonnes comme une forêt, dans de vastes et de longues galeries, et avec un ordre merveilleux³.

On y admirait en particulier le trône royal, où tout resplendissait d'or, avec la superbe galerie où il était érigé. Le siège en était d'ivoire, revêtu de l'or le plus pur; les six degrés par

¹ I. Cor. ix, 7.

² III. Reg. vi, vii, viii, ix. II. Paralip. I, II, III, IV, V, VI, VII.

³ I. Paral. xxix, 23, 24, 25.

⁴ III. Reg. vii, I, 2 et seq.

où l'on montait au trône, et les escabeaux où posaient les pieds, étaient du même métal; les ornements qui l'environnaient étaient aussi d'or massif¹.

Après se voyait l'endroit particulier de la galerie où se rendait la justice, tout construit d'un pareil ouvrage.

Salomon bâtit en même temps le palais de la reine sa femme, fille du roi Pharaon², où tout étincelait de pierreries; et où, avec la magnificence, on voyait reluire une propreté exquise.

Ce prince appela pour ces beaux ouvrages, tant de son royaume que des pays étrangers, les ouvriers les plus renommés pour le dessin, pour la sculpture, pour l'architecture³, dont les noms sont consacrés à jamais dans les registres du peuple de Dieu, c'est-à-dire dans les saints livres.

Ajoutons les lieux destinés aux équipages⁴, où les chevaux, les chariots, les attelages étaient innombrables.

Les tables, et les officiers de la maison du roi pour la chasse, pour les nourritures, pour tout le service, dans leur nombre comme dans leur ordre, répondaient à cette magnificence⁵.

Le roi était servi en vaisselle d'or. Tous les vases de la maison du Liban étaient de fin or⁶. Et le Saint-Esprit ne dédaigne pas de descendre dans tout ce détail, parce qu'il servit, dans ce temps de paix, à faire admirer et craindre, au dedans et au dehors, la puissance d'un si grand roi.

Une grande reine, attirée par la réputation de tant de merveilles, vint le voir dans le plus superbe appareil, et avec des chameaux chargés de toute sorte de richesses⁷. Mais, quoique accoutumée à la grandeur où elle était née, elle demeurerait éperdue à l'aspect de tant de magnificences de la cour de Salomon. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans son voyage, c'est qu'elle admira la sagesse du roi plus que toutes ses autres grandeurs; et qu'il arriva ce qui arrive toujours à l'approche des grands hommes, qu'elle reconnut dans Salomon un mérite qui surpassait sa réputation.

Les présents qu'elle lui fit, en or, en pierreries, et en parfums les plus exquis, furent immenses, et demeurèrent cependant beaucoup au-dessous de ceux que Salomon lui rendit⁸. Par où le Saint-Esprit nous fait entendre qu'on doit trouver dans les grands rois une grandeur d'âme qui surpasse tous leurs trésors, et que c'est là ce qui fait véritablement une âme royale.

¹ III. Reg. x, 18, 19, 20. II. Paral. ix, 17, 18, 19.

² III. Reg. iii, I, ix, 24. II. Par. viii, 11.

³ II. Paralip. II, 13, 14.

⁴ III. Reg. iv, 26; x, 26. II. Paralip. I, 14; ix, 25.

⁵ III. Reg. iv, 22, 23.

⁶ Ibid. x, 21. II. Par. ix, 20.

⁷ III. Reg. x, I, 2 et seq. II. Par. ix, I, 2 et seq.

⁸ III. Reg. x, I, 2 et seq. II. Par. ix, I, 2 et seq.

Les grands ouvrages de Josaphat, d'Ozias, d'Ezéchias, et des autres grands rois de Juda; les villes, les aqueducs, les bains publics, et les autres choses qu'ils firent, non-seulement pour la sûreté et pour la commodité publique, mais encore pour l'ornement du palais et du royaume, sont marqués avec soin dans l'Écriture¹. Elle n'oublie pas les meubles précieux qui paraient leur palais, et ceux qu'ils y faisaient garder; non plus que les cabinets des parfums, les vaisseaux d'or et d'argent, tous les ouvrages exquis, et les curiosités qu'on y ramassait.

Dieu défendait l'ostentation que la vanité inspire, et la folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses; mais il voulait cependant que la cour des rois fût éclatante et magnifique, pour imprimer aux peuples un certain respect.

Et encore aujourd'hui, au sacre des rois, comme on a déjà vu, l'Église fait cette prière²: « Puisse la dignité glorieuse, et la majesté du palais, faire éclater aux yeux de tous la grande splendeur de la puissance royale; en sorte que la lumière, semblable à celle d'un éclair, en rayonne de tous côtés ! » Toutes paroles choisies pour exprimer la magnificence d'une cour royale, qui est demandée à Dieu comme un soutien nécessaire de la royauté.

II^e PROPOSITION.

Un État florissant est riche en or et en argent : et c'est un des fruits d'une longue paix.

L'or abondait tellement durant le règne de Salomon, qu'on y comptait l'argent pour rien; et qu'il était (pour ainsi parler) aussi commun que les pierres, et les cèdres aussi vulgaires que les sycomores qui croissent (fortuitement) dans la campagne³.

Comme c'était là le fruit d'une longue paix, le Saint-Esprit le remarque, pour faire aimer aux princes la paix, qui produit de si grandes choses.

III^e PROPOSITION.

La première source de tant de richesses est le commerce et la navigation.

« Car les navires du roi allaient en Tharsis, et en pleine mer, avec les sujets d'Hiran, roi de Tyr; et rapportaient tous les trois ans de l'or, de l'argent et de l'ivoire, avec les animaux les plus rares⁴. »

Salomon avait une flotte à Asiongaber auprès d'Ailath, sur le bord de la mer Rouge; et Hiram,

¹ IV. Reg. xx, 13, 20. II. Par. xvii, xxvi, xxxii, 27, 28, 29.

² Cérém. franc. pag. 19, 35, 61.

³ III. Reg. x, 21, 27. II. Paral. ix, 20, 27.

⁴ III. Reg. x, 22. II. Paral. ix, 21.

roi de Tyr, y joignit la sienne, où étaient les Tyriens, peuples les plus renommés de toute la terre pour la navigation et pour le commerce : qui rapportaient d'Ophir (quel qu'il ait été ce pays) pour le compte de Salomon, quatre cent vingt talents d'or, souvent même quatre cent cinquante, avec les bois les plus précieux et des pierreries¹.

La sagesse de Salomon paraît ici par deux endroits : l'un, qu'après avoir connu la nécessité du commerce, pour enrichir son royaume, il a pris, pour l'établir, le temps d'une paix profonde, où l'Etat n'était point accablé des dépenses de la guerre; l'autre, que ses sujets n'étant point encore exercés dans le négoce et dans l'art de naviguer, il a su s'associer les habiles marchands, et les guides les plus assurés dans la navigation qui fussent au monde, c'est-à-dire, les Tyriens; et faire avec eux des traités si avantageux et si sûrs.

Quand les Israélites furent instruits par eux-mêmes dans les secrets du commerce, ils se passèrent de ces alliés : et l'entreprise quoique malheureuse du roi Josaphat, dont la flotte périt dans le port d'Asiongaber², fait voir que les rois continuaient le commerce et les voyages vers Ophir; sans qu'il y soit fait mention du secours des Tyriens.

IV^e PROPOSITION.

Seconde source des richesses : le domaine du prince.

Du temps de David, il y avait des trésors dans Jérusalem; et Azmoth fils d'Adiel en était le garde³. Pour les trésors qu'on gardait dans les villes, dans les villages, et dans les châteaux ou dans les tours, Joathan, fils d'Ozias, en avait la charge. Ezri, fils de Chelub, avait soin de ceux qui étaient occupés au labourage et aux travaux de la campagne. Il y avait un gouverneur particulier pour ceux qui faisaient les vignes et prenaient soin des celliers : et c'était Séméias et Zabdias. Balanan était préposé pour la culture des oliviers et des figuiers : et Joas veillait sur les réservoirs d'huile. On voit par là que le prince avait des fonds, et des officiers préposés pour les régir.

On marque aussi les villages qui étaient à lui, et le soin qu'il eut de les entourer de murailles⁴. On faisait des nourritures dans les pâturages de la montagne de Saron, et sur les vallons qui y étaient destinés. L'Écriture spécifie les bêtes à cornes, les chameaux, et les troupeaux de brebis. Chaque ouvrage avait son préfet : « et tels étaient

¹ III. Reg. IX, 26, 27, 28; x, 11. II. Paral. VIII, 17, 18.

² III. Reg. XXII, 49. III. Paral. XX, 36, 37.

³ I. Paralip. XXVII, 25, 26, 27, 28.

⁴ III. Reg. IX, 19.

« les gouverneurs, ou les intendants, qui avaient « soin des biens et des richesses du roi David¹. »

La même chose continue sous les autres rois. Et il est écrit d'Ozias² : « qu'il creusa beaucoup « de citernes, parce qu'il nourrissait beaucoup de « troupeaux dans les pâturages, et dans les vas- « tes campagnes; qu'il prenait grand soin de la « culture des vignes, et de ceux qui y étaient em- « ployés, dans les coteaux et sur le Carmel : et « qu'il était fort affectionné à l'agriculture. »

Ces grands rois connaissaient le prix des richesses naturelles, qui fournissent les nécessités de la vie, et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent.

Les Israélites avaient appris dès leur origine ces utiles exercices. Et il est écrit d'Abraham³, qu'il était « très-riche en or et en argent. » Ce qui, sans connaître les lieux où la nature resserre ces riches métaux, lui provenait seulement des soins de la nourriture et des troupeaux. D'où est venue aussi la réputation de la vie pastorale, que ce patriarche et ses descendants ont embrassée.

V^e PROPOSITION.

Troisième source des richesses : les tributs imposés aux rois et aux nations vaincues, qu'on appelait des présents.

Ainsi David imposa tribut aux Moabites et à Damas, et y établit des garnisons pour leur faire payer ces présents⁴.

Salomon avait soumis tous les royaumes depuis le fleuve de la terre des Philistins jusqu'aux confins de l'Égypte. Et tous les rois de ces pays lui offraient des présents, et lui devaient certains services⁵.

Le poids de l'or, qu'on payait tous les ans à Salomon, était de six cents talents; outre ce qu'avaient accoutumé de payer les ambassadeurs de diverses nations, et les riches marchands étrangers, et tous les rois d'Arabie, et les princes des autres terres, qui lui apportaient de l'or et de l'argent⁶. C'est ainsi qu'on l'avait chanté par avance sous le roi David⁷, que les filles de Tyr (c'est-à-dire les villes opulentes), et leurs plus riches marchands, apporteraient leurs présents à la cour de Salomon.

Tous les rois des terres voisines envoyaient chaque année leurs présents à Salomon, qui consistaient en vases d'or et d'argent, en riches habits, en armes, en parfums, en chevaux et en

¹ I. Paralip. XXVII, 29, 30, 31.

² II. Paralip. XXVI, 10.

³ Gen. XIII, 2.

⁴ I. Paralip. XVIII, 2, 6.

⁵ III. Reg. IV, 21.

⁶ Ibid. X, 14, 15. II. Paralip. IX, 13, 14.

⁷ Ps. XLIV, 13.

mulets¹; c'est-à-dire, ce que chaque pays avait de meilleur.

Les Ammonites apportaient des présents à Ozias, et son nom était célèbre jusqu'aux confins de l'Égypte².

On comptait parmi ces présents non-seulement l'or et l'argent, mais encore des troupeaux : et c'est ainsi que les Arabes payaient par an à Josaphat sept mille sept cents bœufs, et autant de boucs ou de chevreaux³.

VI^e PROPOSITION.

Quatrième source des richesses : les impôts que payait le peuple.

Dans tous les États, le peuple contribue aux charges publiques, c'est-à-dire, à sa propre conservation; et cette partie qu'il donne de ses biens lui en assure le reste, avec sa liberté et son repos.

L'ordre des finances, sous les rois David et Salomon, était qu'il y avait un surintendant préposé à tous les impôts, pour donner les ordres généraux⁴.

Il y avait, pour le détail, douze intendants distribués par canton; et ceux-ci étaient chargés, chacun à son mois, des contributions nécessaires à la dépense du roi et de sa maison⁵. Leur département était grand, puisqu'un seul avait à sa charge soixante grandes villes environnées de murailles, avec des serrures d'airain⁶.

On lit aussi de Jéroboam⁷ : que « Salomon, « qui le voyait, dans sa jeunesse, homme de cou- « rage, appliqué et industrieux (ou agissant, « comme parle l'original), le préposa aux tribus « de la maison de Joseph; » c'est-à-dire, des deux tribus d'Éphraïm et de Manassé. Ce qui montre, en passant, les qualités qu'un sage roi demandait pour de telles fonctions; encore que sa prudence ait été trompée dans le choix de la personne.

VII PROPOSITION.

Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple.

« Qui presse trop la mamelle pour en tirer du « lait, en l'échauffant et la tourmentant, tire du « beurre : qui se mouche trop fortement, fait « venir le sang : qui presse trop les hommes, « excite des révoltes et des séditions. » C'est la règle que donne Salomon⁸.

¹ II. Paralip. IX, 23, 24.

² Ibid. XXVI, 8.

³ Ibid. XVII, 11.

⁴ II. Reg. XX, 24. III. Reg. IV, 6; XII, 18. II. Paralip. X, 18.

⁵ III. Reg. IV, 7 et seq.

⁶ Ibid. 13.

⁷ III. Reg. XI, 28.

⁸ Prov. XXX, 53.

L'exemple de Roboam apprend sur cela le devoir aux rois.

Comme cette histoire est connue, et qu'elle a déjà été touchée ci-devant¹, nous ferons seulement quelques réflexions.

En premier lieu, sur les plaintes que le peuple fit à Roboam contre Salomon qui avait fait des levées extraordinaires². Tout abondait dans son règne, ainsi que nous avons vu. Cependant, comme l'histoire sainte ne dit rien contre ce reproche, et qu'il y passe au contraire pour avéré, il est à croire que sur la fin de sa vie, abandonné à l'amour des femmes, sa faiblesse le portait à des dépenses excessives, pour contenter leur avarice et leur ambition.

C'est le malheur, ou plutôt l'aveuglement, où sont menés les plus sages rois, par ces déplorable excès.

En second lieu, la réponse dure et menaçante de Roboam poussa le peuple à la révolte, dont l'effet le plus remarquable fut d'accabler à coups de pierres Aduram, chargé du soin des tributs, quoique envoyé par le roi pour l'exécution de ses rigoureuses réponses. Ce qui effraya tellement ce prince, qu'il monta précipitamment sur son char, et s'enfuit vers Jérusalem³ : tant il se vit en péril.

En troisième lieu, la dureté de Roboam à refuser tout soulagement à son peuple, et la menace obstinée d'en aggraver le joug jusqu'à un excès insupportable, a mis ce prince au rang des insensés. « A Salomon succéda la folie de la na- « tion, dit le Saint-Esprit⁴, et Roboam, destitué « de prudence, qui aliéna le peuple par le conseil « qu'il suivit. » Jusque-là que son propre fils et son successeur, Abia, l'appelle ignorant, et d'un cœur lâche⁵.

En quatrième lieu, cette réponse orgueilleuse et inhumaine est attribuée à un aveuglement permis de Dieu, et regardé comme un effet de cette justice qui met l'esprit de vertige dans les conseils des rois. « Le roi n'acquiesça pas à la prière « de son peuple, parce que le Seigneur s'était « éloigné de lui pour accomplir la parole d'Ahias « Silonite⁶, qui avait prédit, du vivant de Salo- « mon, la révolte des dix tribus, et la division « du royaume. » Ainsi, quand Dieu veut punir les pères, il livre leurs enfants aux mauvais conseils, et châtie tout ensemble les uns et les autres.

En cinquième lieu, la suite est encore plus terrible. Dieu permit que le peuple soulevé oubliât tout respect, en massacrant, comme aux

¹ Ci-devant, liv. IV, art. II, II^e proposition.

² III. Reg. XII, 1, 2, 3, 4. II. Par. X, 2, 3, 4.

³ III. Reg. XII, 18. II. Par. X, 18.

⁴ Eccl. XLVII, 27, 28.

⁵ II. Paralip. XIII, 7.

⁶ III. Reg. XII, 15. II. Paralip. X, 15.

yeux du roi, un de ses principaux ministres, et renonçant tout ouvertement à l'obéissance.

En sixième lieu, ce n'est pas que ce massacre et cette révolte ne fussent des crimes. On sait assez que Dieu en permet dans les uns, pour châtier ceux des autres. Le peuple eut tort, Roboam eut tort; et Dieu punit l'énorme injustice d'un roi qui se faisait un honneur d'opprimer son peuple, c'est-à-dire ses enfants.

En septième lieu, cette dureté de Roboam effaçait par un seul trait le souvenir de David et de toutes ses bontés, aussi bien que celui de ses conquêtes et de ses autres grandes actions. « Quel intérêt, dit le peuple d'Israël¹, prenons-nous à David et que nous importe ce que deviendra le fils d'Isaï? O David! pourvoyez à votre maison, et à la tribu de Juda. Pour nous, allons-nous-en chacun chez nous, sans nous soucier de David ni de sa race. » Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent aussi oubliés, et le peuple ne fut plus sensible qu'à sa vengeance.

Enfin, en huitième lieu, quoique l'attentat du peuple fût inexcusable, Dieu sembla vouloir ensuite autoriser le nouveau royaume qui s'établit par ce soulèvement: et il défendit à Roboam de faire la guerre aux tribus révoltées, « parce que, dit-il², tout cela s'est fait par ma volonté, » par ma permission expresse, et par un juste conseil. Jéroboam paraît devenir un roi légitime, par le don que Dieu lui fit du nouveau royaume. Ses successeurs constamment furent de vrais rois, que Dieu fit sacrer par ses prophètes. Ce n'était pas qu'il aimât ces princes, qui faisaient régner toutes sortes d'idolâtries et de méchantes actions; mais il voulut laisser aux rois un monument éternel, qui leur fit sentir combien leur dureté envers leurs sujets était odieuse à Dieu et aux hommes.

VIII^e PROPOSITION.

Conduite de Joseph dans le temps de cette horrible famine dont toute l'Égypte et le voisinage furent affligés.

Joseph, en vendant du blé aux Égyptiens, mit tout l'argent de l'Égypte dans les coffres du roi. Par ce moyen il acquit aussi pour le prince tous leurs bestiaux, et enfin toutes leurs terres, et même jusqu'à leurs personnes, qui furent mises dans la servitude³.

Loin de s'offenser de cette conduite, toute rigoureuse qu'elle paraisse, la gloire de Joseph fut immortelle. Ce sage ministre tourna tout au bien public. Il fournit au peuple de quoi ensemer leurs terres, que Pharaon leur rendit; il régla les impôts qu'ils devaient au roi, à la cinquième par-

¹ III. Reg. XII, 16. II. Paralip. X, 16.

² III. Reg. XII, 23, 24. II. Paralip. XI, 3, 4.

³ Gen. XLVII, 13, 14, 15 et seq.

tie de leurs revenus; et fit honneur à la religion, en exemptant de ce tribut les terres sacerdotales. C'est ainsi qu'il accomplit tout le devoir d'un zélé ministre envers le roi et envers le peuple, et qu'il mérita le titre de Sauveur du monde⁴.

IX^e PROPOSITION.

Remarques sur les paroles de Jésus-Christ et de ses Apôtres touchant les tributs.

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » dit Jésus-Christ⁵. Pour prononcer cette sentence, sans demander comment et avec quel ordre se levaient les impôts, il ne regarde que l'inscription du nom de César, gravé sur la monnaie publique.

Son apôtre prononce de même⁶: « Rendez le tribut à qui vous devez le tribut, l'impôt à qui vous devez l'impôt (en argent ou en espèce, selon que la coutume l'établit); l'honneur à qui vous devez l'honneur, la crainte à qui vous devez la crainte. »

Saint Jean-Baptiste avait dit aux publicains chargés de lever les droits de l'empire: « N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné⁷. »

La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publics, que chaque nation connaît. La seule règle divine, et inviolable parmi tous les peuples du monde, est de ne point accabler les peuples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'État, et sur les charges publiques.

X^e PROPOSITION.

Réflexions sur la doctrine précédente; et définition des véritables richesses.

On doit conclure, des passages que nous avons rapportés, que les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles; à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux, est une source inépuisable des vrais biens; l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges.

Il faut donc, à l'exemple des grands rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les pâturages des animaux, avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux conformément à cette parole⁸: « Ne négligez point les ouvrages, quoique laborieux, de la campagne, et le labourage que le Très-Haut a créé. » Et encore⁹: « Pre-

¹ Gen. XI, 45.

² Matth. XXII, 21.

³ Rom. XIII, 7.

⁴ Luc. III, 13.

⁵ Eccl. VII, 16.

⁶ Ibid. 24, et Prov. XXVII, 23.

nez garde à vos bestiaux; ayez soin de les bien connaître. Considérez vos troupeaux. »

Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux et son État florissant.

XI^e PROPOSITION.

Les vraies richesses d'un royaume sont les hommes.

On est ravi quand on voit, sous les bons rois, la multitude incroyable du peuple, par la grandeur étonnante des armées. Au contraire, on est honteux pour Achab, et pour le royaume d'Israël épuisé de peuple, quand on voit camper son armée, « comme deux petits troupeaux de chèvres¹; » pendant que l'armée syrienne, qu'elle avait en tête, couvrait toute la face de la terre.

Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles²: « Judas et Israël étaient innombrables comme le sable de la mer. »

Mais voici le comble de la félicité et de la richesse. C'est que « tout ce peuple innombrable mangeait et buvait du fruit de ses mains, et chacun sous sa vigne et son figuier, et était en joie³. » Car la joie rend les corps sains et vigoureux, et fait profiter l'innocent repas que l'on prend avec sa famille, loin de la crainte de l'ennemi, et bénissant, comme l'auteur de tant de biens, le prince qui aime la paix; encore qu'il soit en état de faire la guerre, et ne la craigne que par bonté et par justice. Un peuple triste et languissant perd courage et n'est propre à rien: la terre même se ressent de la nonchalance où il tombe; et les familles sont faibles et désolées.

XII^e PROPOSITION.

Moyens certains d'augmenter le peuple.

C'est qu'il soit un peu à son aise, comme on vient de voir.

Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse; et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. Elle produit aussi les mendiants, autre race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé; et se souvenir de cette loi⁴: « qu'il n'y ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous. » On ne doit pas les compter parmi les citoyens, parce qu'ils sont à charge à l'État, eux et leurs enfants. Mais, pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence.

Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'op-

¹ III. Reg. XI, 27.

² Ibid. IV, 20.

³ III. Reg. IV, 20, 25.

⁴ Deut. XV, 4.

poser aux unions illicites. La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages est un intérêt public, et une source de félicité pour les États.

Cette loi est politique autant que morale et religieuse⁵: « Qu'il n'y ait point de femmes de mauvaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauché parmi ses enfants. » Soient maudites de Dieu et des hommes les unions dont on ne veut point voir de fruit, et dont les vœux sont d'être stériles. Toutes les femmes de la famille d'Abimélech le devinrent, par un exprès jugement de Dieu, à cause de Sara, femme d'Abraham⁶. Au contraire, Dieu favorise et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfants autour de sa table comme de jeunes oliviers⁷: une femme ravie d'être mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents.

La loi seconde leurs désirs, quand elle réprime le luxe. Les premiers qu'elle soulevait contre leurs enfants déréglés, étaient les pères et les mères, qu'elle contraignait à les déférer au magistrat, en lui disant: « Voilà notre fils désobéissant, qui, sans écouter nos avis et nos corrections, passe sa vie dans la bonne chère, dans le désordre et dans la débauche. » La peine de ce débauché incorrigible était d'être lapidé; et tout Israël, saisi de crainte, se retirait du désordre⁸. On n'en était pas quitte en disant: Je ne fais tort à personne; on se trompe: dans les dérèglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir, non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense.

Concluons donc, avec le plus sage de tous les rois: « La gloire du roi et sa dignité est la multitude du peuple: sa honte est de le voir amoindri et diminué par sa faute⁹. »

ARTICLE II.

Les conseils.

Nous en avons déjà beaucoup parlé, et posé les principes⁶, surtout quand nous avons traité des moyens dont un prince se doit servir pour

¹ Deut. XXIII, 17.

² Gen. XX, 17, 18.

³ Ps. CXXVII, 3.

⁴ Deut. XXI, 18, 19, 20, 21.

⁵ Prov. XIV, 28.

⁶ Ci-devant, liv. V, art. I et art. II.